



Programme de subvention pour l'achat de COUCHES LAVABLES

Une solution écologique et économique

Information

Les couches lavables étant réutilisables, la quantité de déchets se retrouve fortement réduite. Bien qu'une certaine quantité d'eau et de détergent soit nécessaire pour en faire le nettoyage, leur empreinte écologique en demeure moindre que les couches jetables.

Les couches jetables contiennent plusieurs produits chimiques et sont faites d'une matière laissant peu respirer la peau. Cela peut favoriser l'irritation cutanée et les rougeurs. Les couches lavables ont l'avantage d'être constituées de matières naturelles, permettant à la peau de mieux respirer et limitant l'irritation cutanée.

Les couches lavables, bien que plus chères au départ, sont souvent plus économiques au final que les couches jetables. Les couches lavables peuvent également être utilisées pour un 2^e enfant.

Subvention

La municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle tente de promouvoir l'utilisation de couches lavables afin de diminuer la quantité de matières dirigées vers les sites d'enfouissement, ainsi qu'encourager les gestes réduisant l'empreinte écologique.

Un programme de subvention est instauré pour aider les résidents de Saint-Bernard-de-Lacolle pour l'achat et l'utilisation de couches lavables.

Le montant alloué de la subvention est de 50% du coût d'achat des couches lavables jusqu'à la limite de 100.00\$ par enfant.

La Municipalité possède un budget maximal de 1 000.00\$ pour le montant total de l'ensemble des demandes de subvention pour l'année 2019.

Pour être admissible

Il faut que la personne faisant la demande de subvention soit résidente de la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle, qu'elle possède l'autorité parentale de l'enfant âgé entre 24 mois ou moins, ou dont la naissance est prévue dans les 3 mois.



Formulaire de demande de subvention

Documents à joindre :

- La facture originale de l'achat des couches lavables comprenant les éléments suivants :
 - le nom de la compagnie où l'achat est effectué;
 - la date;
 - le nombre de couches;
 - la TPS et TVQ doivent être indiqués;
- Une preuve de résidence de la personne demandant la subvention;
- Une preuve de naissance, d'adoption d'un enfant ou une attestation signée par un médecin avec en mention la date prévue d'accouchement.
- Le formulaire de demande de subvention dûment rempli et signé.

Demande de subvention

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Nom de l'enfant : _____

Prénom de l'enfant : _____

Date prévue d'accouchement ou date de naissance de l'enfant s'il est déjà né :

Autres informations : _____

Signature : _____

Pour faire parvenir votre demande :

- Par la poste;
- En personne au bureau municipal, pendant les heures d'ouverture, au 116, rang Saint-Claude à Saint-Bernard-de-Lacolle (Québec) J0J 1V0